

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
D'1 poste d'adjoint du patrimoine  
(à temps complet)  
DGA CTAC – l'Alpha**

DGA Ressources et relations aux administrés  
Ressources humaines et appui managérial- AL  
N° 2022-D-197

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-23-1
- ⇒ Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'Alpha,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au sein de la DGA Proximité, L'alpha du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

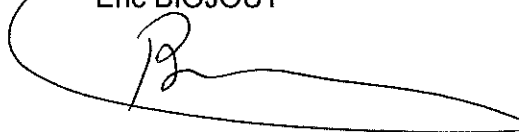
Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 21 juin 2022

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,  
Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en  
Préfecture le : 22 JUIN 2022

Publié ou notifié Le : 23 JUIN 2022